

RALLYE DU PAYS RIGNACOIS

Moderne et VHC

*Additif Organisation N°2: Règlement particulier moderne et VHC**

Page 1/1

Lieu: Rignac
Date: 05/11/2024
Heure: 20:00

Article 1.2P : ELEGIBILITE (EPREUVE MODERNE)

Le 5ème rallye du Pays RIGNACOIS compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2025. (Coefficient 2)
- le Championnat des Rallyes pilotes et copilotes Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2024 coef 2.
- le Challenge des commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2024.
- le Challenge ASA Route d'Argent 2024

Le 5ème rallye du Pays RIGNACOIS a été inscrit au calendrier de la FFSA en catégorie P.E.A, à ce titre, la participation de concurrents étrangers est autorisée.

Article 1.2P : ELEGIBILITE (EPREUVE VHC)

Le 4ème rallye du Pays RIGNACOIS VHC compte pour :

- la Coupe de France des rallyes VHC 2025 coefficient 1.
- le Championnat des Rallyes pilotes et copilotes Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2024 (coef 2).
- le Challenge des commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2024.
- le Challenge ASA Route d'Argent 2024.

Le 4ème rallye du Pays RIGNACOIS VHC a été inscrit au calendrier de la FFSA en catégorie P.E.A, à ce titre, la participation de concurrents étrangers est autorisée.

Article 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1.8P. VEHICULES D'ENCADREMENT ET VIP :

Une parade pour les invités et/ou partenaires sera organisée

Le Président du comité d'organisation
Guillaume FAYET



*sous réserve de validation par le Collège des Commissaires Sportifs.